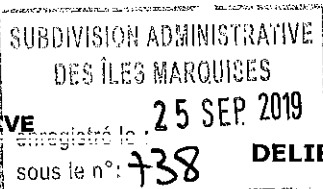



CODIM
 COMMUNAUTÉ
 DE COMMUNES
 DES ÎLES MARQUISES

Modifiant le plan de financement de l'opération "Transition numérique: conseil sans papier, réseau intranet et dématérialisation" cofinancée par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'année 2019.

L'an deux-mille-dix-neuf, le 14 septembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 27 août 2019 conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à HIVA OA, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

DATE DE CONVOCATION:	27 août 2019
DATE D'AFFICHAGE:	
DATE DE LA SÉANCE:	14 septembre 2019
HEURE DE LA SÉANCE:	14:00

En exercice:	15
Présents:	12
Procurations:	3
Votants:	15
Pour:	15
Contre:	
Abstention:	

SECRETAIRE DE SEANCE:
Mareva KUCHINKE

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration
Henri TUIEINUI			Félix BARSINAS
Athanase PAHUTOTI			Etienne TEHAAMOANA
Etienne TEHAAMOANA	X		
Ani PETERANO	X		
Tania BONNO	X		
Benoît KAUTAI	X		
Joseline PIRIOTUA	X		
Max PETERANO	X		
Félix BARSINAS	X		
Mirella TIMAU	X		
Nestor OHU	X		
Florentine SCALLAMERA	X		
Joseph KAIHA	X		
Marcel BRUNEAU	X		
Georges TEIKIEHUPOKO			Joseph KAIHA

Le Président expose:

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- VU** l'arrêté n°867 CM du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU** l'arrêté n°HC/124/DIPAC/BJC du 4 février 2011;
- VU** l'arrêté n° HC 212 DIE/BFC du 7 mai 2019 portant attribution à la communauté de communes des îles Marquises d'un acompte sur la dotation d'intercommunalité, exercice 2019, au titre du mois de mai 2019
- VU** l'arrêté n°HC/351/DIE/BFC du 8 juillet 2019 modifiant l'arrêté n° HC 212 DIE/BFC du 7 mai 2019 portant attribution à la Communauté de communes des îles Marquises d'acomptes sur la dotation d'intercommunalité au titre du mois de mai 2019;
- VU** la délibération n°02-2019 du 26 janvier 2019 adoptant le budget primitif de la communauté de communes des îles Marquises, exercice 2019
- VU** la délibération n°03-2019 du 26 janvier 2019 approuvant le principe de l'opération « acquisition de matériel informatique » pour l'exercice 2019;
- VU** le courrier n°HC/139/SAIM/CSA/AT/gt portant sur la décision relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'année 2019 pour la CODIM et l'opération "Transition numérique: conseil sans papier, réseau intranet et dématérialisation"

Il conviendrait de modifier le plan de financement en TTC de la manière suivante:

OUI l'exposé du Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1.: Modifie le plan de financement de l'opération qui est arrêté comme suit, sous réserve des signatures des conventions

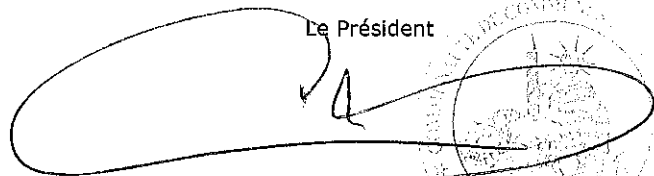
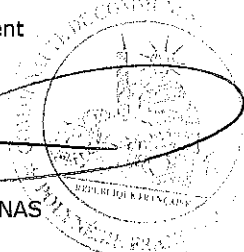
correspondantes.:

	Assiette Coût HT	Assiette Coût HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Etat Programme 119 DETR	4 223 582 FCFP	35 393,62 €	80,00 %	4 223 582 FCFP	35 393,62 €	69,36 %
CODIM	1 055 896 FCFP	8 848,41 €	20,00 %	1 865 393 FCFP	15 631,99 €	30,64 %
Coût total	5 279 478 FCFP	44 242,03 €	100,00 %	6 088 975 FCFP	51 025,61 €	100,00 %

Article 2.: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3.: Le Président et le trésorier payeur de la TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Président

Félix BARSINAS


CONTRÔLE A POSTERIORI
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le: **25 SEP 2019**
Et publication ou notification du: **08 OCT 2019**
Le Président
